

EPINAY - SUR - SEINE
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 26 MAI 2016

L'an deux mille seize, le vingt six mai, à vingt heures et quarante-cinq minutes, les membres composant le Conseil Municipal de la Commune d'Epinay-sur-Seine, se sont réunis au nombre de trente deux, puis trente trois à partir de vingt et une heure, sous la présidence de Monsieur Hervé CHEVREAU, Maire d'Epinay-sur-Seine, en leur lieu ordinaire, Salle du Conseil Municipal, à l'exception du vote du Compte Administratif 2015 sous la présidence de Madame Brigitte ESPINASSE, pour la tenue de la séance pour laquelle ils ont été convoqués individuellement et par écrit le 20 mai précédent.

Étaient Présents :

M. CHEVREAU, Maire d'Epinay-sur-Seine (sauf pour le vote du Compte Administratif) , M. KONIECZNY, Mme ESPINASSE, M. SAIDANI, Mme LE GLOANNEC, M. BOURDI, Mme BASTIDE, M. LE DANOIS, Mme BLIN, M. TILLIET, Mme AZZOUZ, M. KASSAMALY, Mme PONTHER, M. LISON, Adjoints au Maire, Mme TRAIKIA, M. BENYAHIA, Mme KERNISSI, MM. GUY, BOURCIER, GRAUER, Mme TUFFERY-TOULLEC, MM. ELMALAH (à partir de vingt et une heure), CHERFAOUI, Mme TRUONG NGOC, M. MATRAT, Mme AIT MOUFFOK, M. LEROY H., Mme COHEN, MM. LE FLOCH, TRIGANCE, Mme PROSPERI, M. CHALLAL, Mme ROCH, Conseillers Municipaux.

Absents représentés :

Mme GAUTIER représentée par Mme ESPINASSE,
Mme KAIS représentée par Mme LE GLOANNEC,
M. REDON représenté par M. TILLIET,
Mme TAN représentée par Mme BASTIDE,
M. LEROY J.P représenté par M. LE DANOIS,
Mme MHEBIK représentée par M. CHEVREAU, Maire d'Epinay-sur-Seine (sauf pour le vote du Compte Administratif),
Mme TABOUREAU représentée par Mme BLIN,
M. ELMALAH représenté par Mme AZZOUZ (jusqu'à vingt et une heure),
Mme CROS représentée par M. KASSAMALY,
M. TURKMEN représenté par M. LISON,
Mme SAID ABDALLAH représentée par M. BENYAHIA,
Mme DOUMBIA représentée par M. TRIGANCE.

Absents non représentés :

M. Hervé CHEVREAU (Maire d'Epinay-sur-Seine) pour le vote du Compte Administratif - Délibération N° 5,
Mme MHEBIK pour le vote du Compte Administratif - Délibération N° 5,
M. TAVARES.

Lesquels peuvent valablement délibérer aux termes de l'article L.2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Le Maire ayant ouvert la séance et fait appel nominal, il a été procédé en conformité de l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris au sein du Conseil pour la présente séance, Madame PONTHER ayant obtenu 44 voix Pour, a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

Ces formalités remplies, les affaires dans l'ordre du jour ont été successivement exposées et examinées ; elles ont donné lieu aux débats et aux votes ci-après relatés.

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,

CM260516 - 1 - DÉSIGNATION D'UN SECRÉTAIRE DE SÉANCE

PROCÈDE à l'élection d'un secrétaire de séance.

A obtenu : 44 voix

Madame Eugénie PONTHER

Madame Eugénie PONTHER est donc désignée à l'unanimité pour remplir les fonctions de secrétaire pour la présente séance.

Ont voté Pour : 44

Favorable à l'unanimité

CM260516 - ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL – SÉANCE DU 24 MARS 2016

L'assemblée délibérante n'a apporté aucune observation au procès-verbal.

CM260516 – 2 - DÉSIGNATION D'UN REPRÉSENTANT AU SEIN DE LA COMMISSION D'ÉVALUATION DES CHARGES TRANSFÉRÉES DE LA MÉTROPOLE DU GRAND PARIS

DÉSIGNE un représentant titulaire et un représentant suppléant appelés à siéger au sein de la Commission d'Évaluation des Charges Transférées de la Métropole du Grand Paris :

Est désigné comme représentant titulaire :

- Monsieur Hervé CHEVREAU

Est désignée comme représentante suppléante :

- Madame Brigitte ESPINASSE

Ont voté Pour : 44

CM260516 - 3 – APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2015 - COMMUNE

APPROUVE le Compte de Gestion de la Commune d'Epinay-sur-Seine, présenté par le Trésorier Principal d'Epinay-sur-Seine pendant la gestion 2015.

Ont voté Pour : 43

N'a pas participé au vote : 1 - M. CHALLAL

CM260516 – 4 – ÉLECTION D'UN PRÉSIDENT DE SÉANCE - VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2015

PROCÈDE à l'élection suivante :

- Madame Brigitte ESPINASSE

Madame Brigitte ESPINASSE est élue Présidente de séance durant le débat et le vote du Compte Administratif 2015.

Ont voté Pour : 43

N'a pas participé au vote : 1 - M. CHALLAL

CM260516 - 5 – APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2015 - COMMUNE

Article 1 : lui donne acte de la présentation faite du Compte Administratif, lequel peut se résumer ainsi :

	Investissement		Fonctionnement		TOTAL	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	recettes	Dépenses	recettes
Résultat reporté		882 089.35 €		489 386.32 €		1 371 475.67 €
Opération exercice	24 009 221.96 €	23 502 832.69 €	64 807 381.41 €	72 735 911.66 €	88 816 603.37 €	96 238 744.35 €
résultat de clôture		375 700.08 €		8 417 916.57 €		8 793 616.65 €
reste à réaliser	12 261 285.83 €	3 960 473.45 €			12 261 285.83 €	3 960 473.45 €
résultat définitif	7 925 112.30 €			8 417 916.57 €		492 804.27 €

Article 2 : constate les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes,

Article 3 : reconnaît la sincérité des restes à réaliser,

Article 4 : arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Ont voté Pour : 41

N'a pas participé au vote : 1 - M. CHALLAL

CM260516 - 6 - CONSTATATION, APPROBATION ET AFFECTATION DÉFINITIVE DU RÉSULTAT 2015

CONSTATE un résultat de clôture :

- ❖ en section de fonctionnement de **8 417 916.57 €**,
- ❖ en section d'investissement de **375 700.08 €**.

DECIDE d'affecter :

- ❖ au crédit du compte 001, **375 700.08 €**,
- ❖ au crédit du compte 1068, **7 925 112.30 €**,
- ❖ au crédit du compte 002, **492 804.27 €**.

Ont voté Pour : 43

N'a pas participé au vote : 1 - M. CHALLAL

CM260516 - 7 - DOTATION DE SOLIDARITÉ URBAINE - FONDS DE SOLIDARITÉ DES COMMUNES DE LA RÉGION ILE-DE-FRANCE

PREND ACTE du rapport présenté par le Maire relatif à l'utilisation au titre de l'année 2015 de la Dotation de Solidarité Urbaine et du Fonds de Solidarité des Communes de la Région Ile-de-France.

CM260516 - 8 - AUTORISATION DE SIGNATURE DU PROTOCOLE D'ACCORD TRANSACTIONNEL ENTRE LA VILLE D'ÉPINAY-SUR-SEINE ET LA SOCIÉTÉ VERT MARINE

APPROUVE le protocole d'accord transactionnel entre la ville d'Epinay-sur-Seine et la société Vert Marine, aux termes duquel, après remboursement, par l'Administration fiscale, la société Vert Marine s'engage à reverser intégralement à la ville d'Epinay-sur-Seine le montant de la T.V.A. indûment acquittée pour la période du 1^{er} trimestre 2005 au 4^e trimestre 2009, évalué à la somme de sept cent cinquante six mille quatre cent neuf Euros (756.409,00 €) sauf à parfaire, sous déduction du montant de la taxe sur les salaires sollicité de la société Vert Marine par l'Administration fiscale, au titre des droits en principal et des intérêts et pénalités des sommes évaluées à ce jour à un montant de onze mille cinq cent trois Euros (11.503,00 €) sauf à parfaire, et des frais et honoraires exposés par la société Vert-Marine, évalués à la somme forfaitaire de sept mille cinq cent Euros (7.500,00 €).

PRECISE que la société Vert-Marine établira un compte détaillé faisant apparaître :

- Au crédit de la ville d'Epinay-sur-Seine, le détail de la T.V.A. restituée,
- Au débit de la ville d'Epinay-sur-Seine, le détail de la taxe sur les salaires appelée pour chacune des années non prescrites, ainsi que la quote-part des frais et honoraires exposés par la société Vert-Marine au titre des actions engagées contre l'Administration fiscale.

Après approbation de ce décompte, la ville d'Epinay-sur-Seine émettra à l'encontre de la société Vert-Marine un titre de recettes correspondant au solde du décompte susvisé,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer ledit protocole d'accord transactionnel,

DIT que les crédits sont inscrits au budget communal.

Ont voté Pour : 44

Favorable à l'unanimité

**CM260516 – 9 – DÉLÉGATION DE SERVICE PUBLIC DE L'ESPACE AQUATIQUE
REMISE EN FORME - APPROBATION DU CHOIX DU DÉLÉGATAIRE -
AUTORISATION DE SIGNATURE DU CONTRAT D'AFFERMAGE**

APPROUVE le choix de la société VERT MARINE,

APPROUVE le contrat d'affermage à intervenir avec la société VERT MARINE,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer le contrat d'affermage avec la société VERT MARINE,
APPROUVE la grille tarifaire annexée au contrat d'affermage,

DIT que les crédits sont inscrits au budget communal.

Ont voté Pour : 44

Favorable à l'unanimité

**CM260516 - 10 - TARIFS DES ACTIVITÉS CULTURELLES ET DES SPECTACLES -
SAISON 2016-2017**

APPROUVE les tarifs applicables à compter du 1^{er} juin 2016.

Ont voté Pour : 44

Favorable à l'unanimité

**CM260516 - 11 – SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT À L'ASSOCIATION "LES
AMIS DE NOTRE DAME DES MISSIONS" - ANNÉE 2016**

DECIDE de verser à l'association “ Les Amis de Notre Dame des Missions ”, une subvention de 350,00 € (trois cent cinquante euros) pour l'année 2016,

DIT que les crédits sont inscrits au budget communal.

Ont voté Pour : 44

Favorable à l'unanimité

**CM260516 - 12 – SUBVENTION À L'ASSOCIATION DES COMBATTANTS DE
L'UNION FRANÇAISE (A.C.U.F.)**

APPROUVE l'attribution de la subvention à l'association « ASSOCIATION DES
COMBATTANTS DE L'UNION FRANÇAISE – A.C.U.F » pour l'année 2016 comme suit :

« ASSOCIATION DES COMBATTANTS DE L'UNION FRANÇAISE »	340,00 €
--	----------

DIT que les crédits sont inscrits au budget communal.

Ont voté Pour : 44

Favorable à l'unanimité

CM260516 – 13 – SUBVENTION À L'ASSOCIATION "MOSHI MOSHI" - ANNÉE 2016

APPROUVE l'attribution de la subvention à l'association « MOSHI MOSHI » pour l'année 2016 comme suit :

« ASSOCIATION MOSHI MOSHI » 200,00 €

DIT que les crédits sont inscrits au budget communal.

Ont voté Pour : 44

Favorable à l'unanimité

CM260516 – 14 – SUBVENTION À L'ASSOCIATION " PIVOD 93 " - ANNÉE 2016

APPROUVE l'attribution de la subvention municipale à l'association « PIVOD 93 » pour l'année 2016 comme suit :

« ASSOCIATION PIVOD 93 » 600,00 €

DIT que les crédits sont inscrits au budget communal.

Ont voté Pour : 44

Favorable à l'unanimité

CM260516 - 15 – SUBVENTION À L'ASSOCIATION "SOCIÉTÉ PHILATÉLIQUE D'ÉPINAY-SUR-SEINE" S.P.E. - ANNÉE 2016

APPROUVE l'attribution de la subvention à l'association « SOCIÉTÉ PHILATÉLIQUE D'ÉPINAY-SUR-SEINE » pour l'année 2016 comme suit :

« SOCIÉTÉ PHILATÉLIQUE D'ÉPINAY-SUR-SEINE » 800,00 €

DIT que les crédits sont inscrits au budget communal.

Ont voté Pour : 44

Favorable à l'unanimité

CM260516 – 16 – APPROBATION DE LA SESSION 2016 DE LA BOURSE AU PERMIS DE CONDUIRE B

APPROUVE la liste des 20 bénéficiaires de la session de la bourse au permis de conduire B pour 2016 :

BENDAOUD Yasmina	KANE Adjaratou
BENIRACHID Niama	LINGAM Gilles
BOUSSO Elhadji	MATHURINE Rose-Marie
DELABRIERE Tony	OLIVIER Marie-Olvie
FERREIRA TAVARES Queila	PALHARES Maryne

GAMBINOTTI Coralie	RAMONT Alexandre
HADJ-ALI Inès	REIS Gianni
HENDRIK Sébastien	RIBIER Prisca
ILERAN Jouanne	ROUYARD Astrid
JUDAS Marion	ZARHMANE Ayoub

APPROUVE la liste des auto-écoles partenaires du dispositif pour 2016 :

- Ecole de conduite des 4 colonnes,
- C.E.R. Epinay,
- Auto-école Happy.

AUTORISE le Maire à signer les contrats avec les bénéficiaires de la bourse et les conventions avec les auto-écoles.

DIT que les crédits sont inscrits au budget communal.

Ont voté Pour : 44

Favorable à l'unanimité

CM260516 - 17 – RAPPORT D'ACTIVITÉS DU FONDS D'INITIATIVES ASSOCIATIVES (JUN 2015 À MAI 2016)

PREND ACTE du rapport d'activités du Fonds d'Initiatives Associatives pour la période de juin 2015 à mai 2016.

CM260516 - 18 – CONVENTION D'OBJECTIFS ET DE FINANCEMENT AVEC L'ASSOCIATION "'MAISON DU COMMERCE ET DE L'ARTISANAT" - ANNÉE 2016

APPROUVE la convention à intervenir avec l'association "Maison du Commerce et de l'Artisanat" fixant les objectifs communs ainsi que la contribution financière et matérielle de la Commune pour 2016,

FIXE le montant de la subvention pour 2016 à 17.200,00 € (dix sept mille deux cents euros),

AUTORISE le Maire à signer ladite convention,

DIT que les crédits sont inscrits au budget communal.

Ont voté Pour : 44

Favorable à l'unanimité

CM260516 - 19 – CONVENTION D'OBJECTIFS ET DE FINANCEMENT AVEC L'ASSOCIATION "AMBIANCE" - ANNÉE 2016

APPROUVE la convention à intervenir avec l'association "AMBIANCE,

APPROUVE le versement d'une subvention annuelle s'élevant à 91.870,00 € équivalent à une subvention de fonctionnement de 18.273,00 € et à la valorisation du personnel mis à disposition de 73.600,00 €. Les 73.600,00 € devront être restitués à la Ville dès l'émission d'un titre de recettes,

DIT que le montant de la subvention sera prélevé sur le budget communal,

AUTORISE le Maire à signer ladite convention.

Ont voté Pour : 44

Favorable à l'unanimité

CM260516 - 20 – CONVENTION D'OBJECTIFS ET DE FINANCEMENT AVEC L'ASSOCIATION "LE SECOURS CATHOLIQUE" - ANNÉE 2016

APPROUVE la convention avec l'Association «le secours catholique»,

AUTORISE le Maire à signer ladite convention.

Ont voté Pour : 44

Favorable à l'unanimité

CM260516 - 21 – CONVENTION D'OBJECTIFS ET DE FINANCEMENT AVEC L'ASSOCIATION "AIDE AUX MÈRES ET AUX FAMILLES À DOMICILE BANLIEUE NORD ET NORD OUEST - ANNÉE 2016

APPROUVE la convention à intervenir entre l'association « Aide aux Mères et aux Familles à Domicile - banlieue nord et nord-ouest » et la ville d'Epinay-sur-Seine fixant les objectifs communs ainsi que la contribution financière de la commune pour 2016,

FIXE le montant de la subvention pour 2016 à 4.610,00 € (quatre mille six cent dix euros),

AUTORISE le Maire à signer ladite convention,

DIT que le montant de la subvention sera prélevé sur le budget communal.

Ont voté Pour : 44

Favorable à l'unanimité

CM260516 - 22 – CONVENTION D'OBJECTIFS ET DE FINANCEMENT AVEC L'ASSOCIATION " LOGIS " - ANNÉE 2016

APPROUVE la convention à intervenir avec l'association "LOGIS" fixant les objectifs communs ainsi que la contribution financière de la commune pour l'année 2016,

FIXE le montant de la subvention pour 2016 à 8.000,00 € (huit mille euros),

DIT que le montant de la subvention sera prélevé sur le budget communal,

AUTORISE le Maire à signer ladite convention.

Nombre de votants : 43

N'a pas participé au vote : 1 (M. SAIDANI)

CM260516 - 23 – CONVENTION D'OBJECTIFS ET DE FINANCEMENT AVEC L'ASSOCIATION "LES RESTAURANTS DU CŒUR" - ANNÉE 2016

APPROUVE la convention avec l'Association «Les Restaurants du Cœur»,

DECIDE le versement d'une subvention de 18.300,00 € (dix huit mille trois cents euros),

AUTORISE le Maire à signer ladite convention.

Ont voté Pour : 44

Favorable à l'unanimité

CM260516 - 24 – CONVENTION D'OBJECTIFS ET DE FINANCEMENT AVEC L'ASSOCIATION NATIONALE "E.D.V.O." -ANNÉE 2016

APPROUVE la convention avec l'Association nationale «E.D.V.O.»,

DECIDE le versement d'une subvention s'élevant pour l'année 2016 à 11 500,00 €,

AUTORISE le Maire à signer ladite convention,

DIT que la dépense sera prélevée sur le budget communal.

Ont voté Pour : 44

Favorable à l'unanimité

CM260516 - 25 – SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT - ASSOCIATION "LES ENFANTS HANDICAPÉS ET LEURS AMIS" - ANNÉE 2016

FIXE le montant de la subvention pour 2016 à 2.300,00 € (deux mille trois cents euros),

DIT que le montant de la subvention sera prélevé sur le budget communal,

AUTORISE le Maire à signer ladite convention.

Nombre de votants : 42

N'a pas participé au vote : 2 (M. TRIGANCE + pouvoir Mme DOUMBIA)

CM260516 - 26 – SCISSION DU LOT COMMUNAL N°321 DE LA COPROPRIÉTÉ LE CYGNE D'ENGHIEN ET CRÉATION DE SERVITUDES DANS LE CADRE D'UN PROJET DE CONSTRUCTION D'UN IMMEUBLE D'HABITATION

APPROUVE la demande de scission de copropriété et de création de servitudes auprès de la copropriété Le Cygne d'Enghien (81-87 avenue Gallieni et 124bis avenue Joffre) dans le cadre de la prochaine assemblée générale ordinaire,

APPROUVE le montant de la contrepartie financière de 33.000,00 € H.T.,

DIT que la Commune prendra en charge les frais liés à la scission de copropriété,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous les actes ou documents relatifs à la scission de la copropriété et à la création de servitudes,

DIT que la dépense sera prélevée au budget communal.

Ont voté Pour : 44

Favorable à l'unanimité

CM260516 - 27 – CONSTITUTION D'UNE SERVITUDE RÉCIPROQUE DITE DE COUR COMMUNE SUR UN TERRAIN RUE DE L'AVENIR

APPROUVE la constitution d'une servitude réciproque dite de cour commune sur les lots A (parcelles cadastrées section AX partie des n°3, 44 et 72) et B (parcelles cadastrées section AX partie des n°3 et 72), sis rue de l'avenir, telle qu'elle figure sur le plan établi par le Cabinet BONNIER-VERNET-FLOCH, géomètres experts (dossier n°160061-7a),

AUTORISE Monsieur le Maire à signer l'acte correspondant et tous documents y afférents,

DIT que les frais seront pris en charge par Plaine Commune Habitat.

Ont voté Pour : 44

Favorable à l'unanimité

CM260516 - 28 – COMPLÉMENTS À LA MISE EN PLACE DES ASTREINTES

COMPLETE la liste de l'emploi comportant des astreintes ainsi qu'il suit :

EMPLOI	MISSIONS
Administrateur de l'espace lumière	Astreintes/Permanence

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
CONSEIL MUNICIPAL**

SÉANCE DU 26 MAI 2016

L'an deux mille seize, le vingt six mai, à vingt heures et quarante-cinq minutes, les membres composant le Conseil Municipal de la Commune d'Épinay-sur-Seine, se sont réunis au nombre de trente deux, puis trente trois à partir de vingt et une heure, sous la présidence de Monsieur Hervé CHEVREAU, Maire d'Épinay-sur-Seine, en leur lieu ordinaire, Salle du Conseil Municipal, à l'exception du vote du Compte Administratif 2015 sous la présidence de Madame Brigitte ESPINASSE, pour la tenue de la séance pour laquelle ils ont été convoqués individuellement et par écrit le 20 mai précédent.

Étaient Présents :

M. CHEVREAU, Maire d'Épinay-sur-Seine (sauf pour le vote du Compte Administratif) , M. KONIECZNY, Mme ESPINASSE, M. SAIDANI, Mme LE GLOANNEC, M. BOURDI, Mme BASTIDE, M. LE DANOIS, Mme BLIN, M. TILLIET, Mme AZZOUZ, M. KASSAMALY, Mme PONTHER, M. LISON, Adjoints au Maire, Mme TRAKIA, M. BENYAHIA, Mme KERISSI, MM. GUY, BOURCIER, GRAUER, Mme TUFFERY-TOULLEC, MM. ELMALEH (à partir de vingt et une heure), CHERFAOUI, Mme TRUONG NGOC, M. MATRAT, Mme AIT MOUFFOK, M. LEROY H., Mme COHEN, MM. LE FLOCH, TRIGANCE, Mme PROSPERI, M. CHALLAL, Mme ROCH, Conseillers Municipaux.

Absents représentés :

Mme GAUTIER représentée par Mme ESPINASSE,
Mme KAIS représentée par Mme LE GLOANNEC,
M. REDON représenté par M. TILLIET,
Mme TAN représentée par Mme BASTIDE,
M. LEROY J.P représenté par M. LE DANOIS,
Mme MHEBIK représentée par M. CHEVREAU, Maire d'Épinay-sur-Seine (sauf pour le vote du Compte Administratif),
Mme TABOUREAU représentée par Mme BLIN,
M. ELMALEH représenté par Mme AZZOUZ (jusqu'à vingt et une heure),
Mme CROS représentée par M. KASSAMALY,
M. TURKMEN représenté par M. LISON,
Mme SAID ABDALLAH représentée par M. BENYAHIA,
Mme DOUMBIA représentée par M. TRIGANCE.

Absents non représentés :

M. Hervé CHEVREAU (Maire d'Épinay-sur-Seine) pour le vote du Compte Administratif - Délibération N° 5,
Mme MHEBIK pour le vote du Compte Administratif - Délibération N° 5,
M. TAVARES.

Lesquels peuvent valablement délibérer aux termes de l'article L.2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Le Maire ayant ouvert la séance et fait appel nominal, il a été procédé en conformité de l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris au sein du Conseil pour la présente séance, Madame PONTHER ayant obtenu 44 voix Pour, a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

Ces formalités remplies, les affaires dans l'ordre du jour ont été successivement exposées et examinées ; elles ont donné lieu aux débats et aux votes ci-après relatés.

DECIDE que le nombre d'astreintes devra obligatoirement être soumis à la validation impérative du Directeur général adjoint en charge de ce secteur,

DECIDE que les rémunérations ou compensation des astreintes seront effectuées selon les modalités ci-dessous pour les agents titulaires et contractuels appartenant à la filière technique :

Indemnité d'astreinte de décision (situation des personnels d'encadrement pouvant être joints directement, par l'autorité territoriale en dehors des heures d'activité normale du service, afin d'arrêter les dispositions nécessaires) :

- semaine complète : 121 euros,
- nuit : 10 euros,
- samedi ou journée de récupération : 25 euros,
- un week-end (du vendredi soir au lundi matin) : 76 euros,
- dimanche ou jour férié : 34,85 euros,

DIT que les crédits sont inscrits au budget communal.

Ont voté Pour : 44

Favorable à l'unanimité

CM260516 - 29 - COMPTE-RENDU DES DÉCISIONS PRISES PAR LE MAIRE EN MATIÈRE DE DROIT DE PRÉEMPTION URBAIN

PREND ACTE des décisions en matière de droit de préemption urbain, relatives aux déclarations d'intention d'aliéner n°s 3758 au 3777- 3779 au 3813 – 3815 au 3820.

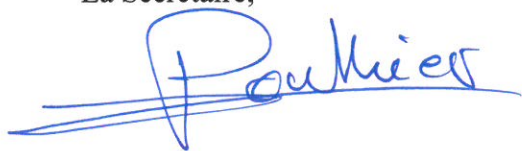
CM260516 - 30 - COMPTE-RENDU DES DÉCISIONS PRISES PAR LE MAIRE EN APPLICATION DES ARTICLES L.2122-22 ET L.2122-23 DU CODE GÉNÉRAL DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES

PREND ACTE des décisions prises en mars et avril 2016, dans le cadre de la délégation accordée à Monsieur Hervé CHEVREAU, Maire.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à vingt deux heures.

Le 30 MAI 2016

La Secrétaire,



Eugénie PONTHER

Le Maire,

